Image not found or type unknown

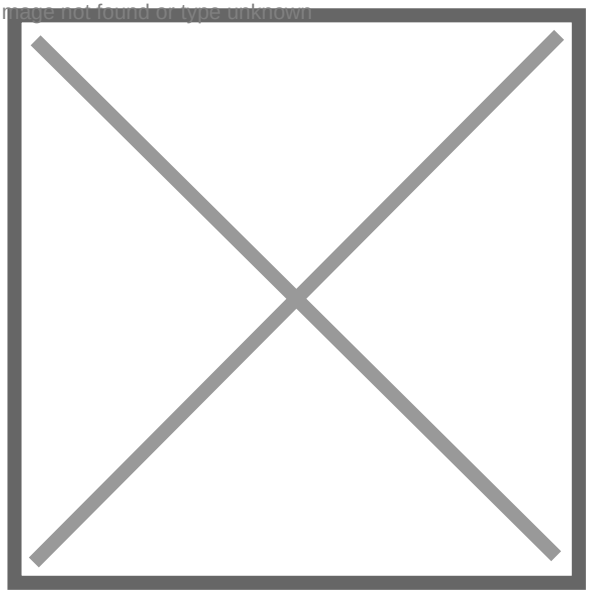

Contrat de professionnalisation litigieux

Par **juliette76200**, le **28/04/2008** à **21:39**

Bonjour,

Je suis actuellement en 2e année de contrat de professionnalisation (bts en alternance) dans une entreprise. Je suis entrée en poste en novembre il y a 1 an et demi. J'ai signé avec l'école (contrat de l'OCPA, organisme d'état), un contrat finissant le 31 aout de cette année.
J'ai également signé un contrat avec l'entreprise mentionnant un contrat en qualité d'apprentie en alternance avec l'école, finissant en novembre.
Après vérification, plusieurs sources m'ont dit qu'il fallait faire un avenant au contrat pour régulariser et mettre une fin au 31 aout comme dans le contrat avec l'OCPA.
Je suis allée voir mon employeur, qui a refusé de faire un avenant. Je lui ai donc demandé quel serait mon statut et dans quel contrat je serais après le 31 aout. Il m'a dit que je serais en CDD à plein temps.
Sachant que le contrat qui me lie avec l'entreprise mentionne un poste en qualité d'apprentie en alternance jusqu'à novembre, est-ce légal que je reste après le 31 aout sachant que mon contrat avec l'école et l'ocpa sera rompu ?

Merci pour vos réponses.
Cordialement,

Juliette

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés